

Paris, le 22 avril 2009

**Compte-rendu de la réunion du 6 avril 2009
avec le ministre des affaires étrangères et européennes**

Ne pouvant pas assister au comité technique paritaire ministériel du jeudi 9 avril 2009, le ministre a souhaité recevoir les syndicats qui y sont représentés.

L'administration était représentée par le secrétaire général adjoint, le directeur général de l'administration et de la modernisation, la directrice des ressources humaines, le sous-directeur de la politique des ressources humaines et le chef du bureau du dialogue social.

Le ministre a annoncé :

- une augmentation des primes à l'administration centrale et une augmentation des rémunérations de certaines fonctions à l'étranger (voir infra) ;
- l'ouverture des jardins du quai d'Orsay « aux familles le samedi » ;
- des espaces verts supplémentaires à la place des parkings existants ;
- la création d'une école diplomatique et consulaire, qui pourrait être installée à la Courneuve, destinée à former tous les agents, l'IFAAC restant à Nantes ;
- des crédits supplémentaires de 40 millions d'euros pour le réseau culturel.

Sur le nouvel opérateur culturel, le ministre s'est voulu rassurant et il a indiqué que cet établissement public industriel et commercial (EPIC), placé sous tutelle exclusive du ministère des affaires étrangères et européennes, ne signifiait pas la privatisation de notre réseau culturel, même s'il était le lieu d'un partenariat public/privé, à l'heure actuelle indispensable. Cet EPIC disposerait d'un budget de 340 millions d'euros, dont 100 au titre de l'autofinancement.

Sur les primes à l'administration centrale :

Les modifications de barème applicable à partir du 1^{er} janvier 2009 concerneront toutes les catégories d'agents.

S'agissant des primes statutaires les augmentations porteront ces primes au plafond autorisé pour les agents de catégories C et B. 97 % des agents de catégorie C bénéficieront d'une augmentation moyenne de 7 %. Cette mesure fait suite aux augmentations de 2006 et de 2007. 90 % des agents de catégorie B verront leurs primes statutaires augmentées de 10 %.

Site Internet : www.cfdt-mae.fr

S'agissant des primes au mérite, le plafond applicable aux agents de catégorie C reste à 900 euros, mais les agents qui bénéficieront de cette somme seront plus nombreux qu'auparavant.

Pour les agents de catégorie B, le plafond est porté de 900 à 1.800 euros, pour les agents de catégorie A, le plafond passe de 2.000 à 3.000 euros.

D'autres catégories (fonctionnelles) vont bénéficier d'un régime indemnitaire plus favorable : les revalorisations concernent les chefs de service administratif et financier unique (SAFU), les assistants de service social, placés sur grille de résidence du groupe 13 au lieu de la grille 18, ainsi que les attachés de presse.

Après ces annonces, il a été procédé à un tour de table.

La CFDT a fait part de ses préoccupations :

. sur les recrutés locaux : La CFDT a fait part de son inquiétude devant les licenciements annoncés, qui n'auraient pas été précédés de la procédure annoncée par le ministre dans sa lettre du 9 mars 2009, dont nous avons rappelé les termes, à savoir que ces mesures de restructuration de nos centres et instituts culturels « doivent concentrer leurs effets sur les personnels partant en retraite ou désireux de quitter ces entités. Ces mesures feront l'objet d'un accompagnement social, inscrivant ces restructurations dans un cadre prévisible et négocié. »

Le ministre a d'ailleurs annoncé que des sommes, au titre du « retour catégoriel », seront affectées à l'accompagnement social des départs dus à ces restructurations.

. sur la situation des agents qui ne retrouveraient pas d'affectation à la suite des restructurations de l'administration centrale : la CFDT a rappelé au ministre ses propos aux termes desquels nul ne serait laissé au bord du chemin.

La DRH a rappelé que sur les 40 agents de l'ex-direction générale de la coopération internationale et du développement (DGCID) non réaffectés au sein de la direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats (DGMDP), au demeurant peu nombreux, continueraient à percevoir leur traitement, indemnités comprises, jusqu'au mois de septembre. Tous avaient reçu des propositions d'affectation et, le cas échéant, des propositions de formation. Il en allait de même pour les agents de l'ex- sous-direction de l'information et de la documentation (INFO/DOC) non réaffectés au sein de la direction de la communication et de l'information (DCI).

. sur les questions immobilières : la CFDT a rappelé l'importance de la clause de rendez-vous, compte-tenu de l'importance des dysfonctionnements signalés par les agents.

L'administration a pris acte de l'importance des travaux complémentaires à effectuer et a affirmé qu'il serait tenu compte notamment de toutes les demandes de recloisonnements. Il n'a pas été nécessaire de revenir longuement sur l'implantation de la future école diplomatique et consulaire, puisque l'administration a réaffirmé que l'IFAAC resterait à Nantes.